

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DU COURS SUPERIEUR DE L'ENDRE

Siège : MAIRIE DE FAYENCE - 2 Place de la République - 83440 FAYENCE
Tél. 04 94 39 15 00
Télécopie 04 94 39 15 01

REUNION COMITE SYNDICAL DU 16.02.2012

à 09h30 en MAIRIE DE FAYENCE

PROCES-VERBAL

Etaient présents : *Mrs Jean-Luc FABRE (Président), Bernard HENRY, Fayence
Josette PICHERY (secrétaire), Pierre GARAMBOIS, Claviers
Claude GIORDANO, , Saint-Paul-en-Forêt
Jean-Noël ROCHE, Serge LEIBOVITZ (1er Vice-Président), Seillans*

Etaient excusés : *Nicolas MARTEL (2ème vice-Président)*

Secrétaire de séance : *Mme Josette PICHERY*

Monsieur le Président propose, considérant que la présente séance est essentiellement axée sur le devenir du lac du Méaulx avec une explication technique et chiffrée préparée par SOGREAH/ARTELIA menée par Monsieur DELARUELLE, Madame GARCIN et Monsieur DELELIS, de reporter les questions inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- N° 1 – approbation du procès-verbal de la séance du 17/11/2011,
- N° 7 – Débat d'orientations budgétaires,
- N° 8 – Représentation du Pouvoir Adjudicateur et habilitation au Président pour les marchés de fournitures et de services inférieurs à 200 000€ HT et les marchés de travaux inférieurs à 300 000€ HT,
- N° 9 – Règlement de la commande publique : Modificatif,
- N° 10 – Recensement économique des marchés publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. 3. 4. TRAVAUX D'URGENCE PRECONISES PAR LA DREAL SUITE AUX INTEMPERIES DE NOVEMBRE 2011, SUITE A INSPECTION ET DEVENIR DU LAC DE MEAULX : PRESENTATION DES SCENARII ET INCIDENCES FINANCIERES ; EXAMEN DU PROJET D'ARRETE PREFECTORAL.

Monsieur le Président fait savoir que l'heure de vérité a sonné et que, ce jour, les membres du conseil syndical ont tous les éléments en main pour prendre une décision sur le devenir du Lac du Méaulx, décision cruciale qui doit s'inscrire en tenant compte du contexte économique et du potentiel financier des 3 collectivités concernées : FAYENCE – ST-PAUL-EN-FORET et SEILLANS.

Il précise que ni la notion TEMPS ni l'impact BUDGETAIRE ne doivent être un frein à la présente décision qui engagera les municipalités actuelles mais aussi toutes les politiques publiques éventuellement jusqu'en 2030 selon le scénario à long terme qui serait choisi. En effet, l'arrêté préfectoral, qui va être pris à la suite de l'engagement de ce jour, prévaudra et ne pourra pas être remis en cause par les personnes publiques successives. D'autre part, il rappelle que le devenir à grande échelle du lac du Méaulx est lié à la croissance démographique des 3 communes dont les perspectives permettent de penser que le doublement de la population en 2040 sera atteint. La ressource en eau potable, souligne-t-il, est vitale et celle actuelle distribuée par E2S n'est pas extensible à l'infini. Certes des forages sont en cours mais on en connaît le caractère aléatoire. A ce jour, il réaffirme que s'offre une richesse en matière de ressource en eau de surface même s'il plane, en l'état actuel des investigations, des incertitudes sur la potabilité de l'eau en vue de son exploitation.

Monsieur le Président invite donc les interlocuteurs de SOGREAH et ARTELIA à présenter un power-point qui schématise toutes les études menées depuis ces 2 dernières années dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

1. CONTEXTE

a) Niveau de sécurité de l'aménagement :

- 3 insuffisances ont été relevées : évacuateur de crues sous-dimensionné ; conduite de fond très dégradée ; absence de surveillance et d'auscultation du barrage.
- 2 incidents en 5 ans : le 27/10/2006 alors que le barrage était en exploitation ; le 10/11/2011 après le remplissage de la retenue suite à d'importants orages.
- Attentes du service de contrôle des barrages : mise en sécurité rapide du site (travaux d'urgence ou démantèlement du barrage) ; mise en œuvre d'une surveillance appropriée (en cas de conservation du barrage)

b) Une réserve potentielle d'eau brute :

- Les besoins futurs sont évalués sur la base des consommations observées aujourd'hui (dotation 95 l/s en pointe le 14 juillet), à savoir en 2020 : 135 l/s – en 2030 : 165 l/s – en 2040 : 200 l/s.

2. LES DIFFERENTS SCENARI

a) Remise en eau du barrage à la cote 192,50 mNGF :

- Travaux d'urgence (2012)
- Remise en eau (2015)
- Campagne de suivi de la qualité de l'eau

b) Eventuellement exploitation de l'eau de la retenue :

- 1ère phase (2020) : usine d'environ 50 l/s
- 2ème phase (2025) : rehausse du barrage et extension de l'usine à 100 l/s

c) Démantèlement du barrage (2012)

3. REMISE EN EAU DU BARRAGE A LA COTE ACTUELLE

a) Travaux d'urgence (2012) :

- Recalibrage de l'évacuateur de crues (faire transiter la crue de période de retour 1000 ans ; surcreusement général du chenal de l'évacuateur –environ 1 m- ; 3 400 m³ d'excavations)
- Réalisation d'injections depuis la conduite de fond (consolider les zones décomprimées autour de la conduite ; plots d'essais avant les travaux pour caler la procédure d'injection)
- Chemisage de la conduite de fond (assurer l'étanchéité et la résistance de la conduite ; pose d'une gaine en PRV structurante de 10 mm d'épaisseur)
- Coût prévisionnel : 304 640 € HT – durée des travaux : 2 mois

b) Travaux de remise en service (2015) :

- Travaux sur l'évacuateur de crues (construction d'un seuil arqué en béton armé – 600 m³ de béton; recalibrage final du chenal de l'évacuateur – 20 000 m³ d'excavations)
- Travaux sur la vidange de fond (construction d'une tour de prise d'eau – 450 m³ de béton ; accès depuis la rive droite via une passerelle métallique - L = 45 m - ; aménagement d'une piste d'accès à la passerelle)
- Coût prévisionnel : 1 495 200 € HT
- Coût TOTAL de la remise en eau : 1 799 840 € HT

c) Suivi de la qualité de l'eau

- 4 campagnes d'analyses réalisées de 2009 à 2012 ont révélé les caractéristiques suivantes : caractère incrustant et corrosif des eaux (traitement de décarbonatation) ; bactériologie restreinte (traitement de désinfection) ; turbidité assez faible mais pouvant varier (traitement par filtration sur sable) ; sulfates selon la saison (résines échangeuses d'ions ou filtration membranaire) ; pas de radioactivité de l'eau
- Suivi de la qualité de l'eau de la retenue indispensable sur une année au minimum permettant de statuer sur l'intérêt d'exploiter à des fins d'alimentation en eau potable

4. **EXPLOITATION DE LA RETENUE**

a) 1ère phase (2020) :

- Usine de traitement de l'eau du barrage (50 l/s) ; 3 process étudiés ; 3 implantations étudiées
- Construction de réseaux (30 km en 200 à 350 mm) avec pompages : alimentation de l'usine depuis le barrage ; distribution vers les 3 communes : secours St Paul/barrage
- Coût prévisionnel : de 8 822 000€ HT à 11 192 808€ HT suivant le choix du process + coût de fonctionnement

b) 2ème phase (2025) :

- Rehausse du barrage jusqu'à la cote RN 496,35 mNGF (+ 3,85 m par rapport à la cote RN actuelle ; passage en classe A du barrage – à ce jour en B-)
- Extension de l'usine à 100 l/s
- Coût prévisionnel : de 4 123 976€ HT à 6 199 976€ HT suivant le choix du process + coût de fonctionnement
- SOIT UN COUT TOTAL PREVISIONNEL EN INVESTISSEMENT A L'ISSUE DE LA 2ème PHASE (2025) : 14 745 816 € HT à 19 192 624 € HT suivant le choix du process

5. **DEMANTELEMENT DU BARRAGE (2012)**

- Durée des travaux : 4 mois
- Travaux à réaliser impérativement avant automne 2012
- Coût prévisionnel : 635 000 € HT

Monsieur le Président remercie Monsieur DELARUELLE et Madame GARCIN pour cet exposé très didactique et invite les Elus, à la lumière de ces explications techniques, des données chiffrées, des réponses à leurs questions respectives, à décider du devenir du lac de Méaulx dans un proche avenir, à savoir pour les années 2012 à 2015.

Les membres du Conseil Syndical, entendu les différents exposés ; après avoir pris connaissance au préalable des documents transmis,

RECONNAISSANT l'intérêt majeur du barrage du Méaulx principalement sur le plan de la défense incendie pour lequel il a été conçu initialement,

- ✚ RECONNAISSANT aussi son intérêt sur le plan environnemental et écologique,
- ✚ AYANT CONSTATE, à l'occasion du dernier sinistre de novembre 2011, le rôle tampon du lac ayant ainsi préservé les populations en aval,
- ✚ CONSIDERANT l'éventuelle exploitation de l'eau de la retenue aux fins d'alimentation en eau potable des populations des 3 communes, à moyen terme,
- ✚ CONSIDERANT que le coût du démantèlement constitue plus du double du coût des travaux d'urgence pour mise en sécurité et serait une dépense disproportionnée eu égard aux nombreux investissements déjà réalisés sur le barrage (travaux, études, analyses...) et effacerait définitivement l'un des moyens en défense incendie de la région immédiate pourtant exposée de manière accrue au risque incendie,

A L'UNANIMITE

- ◆ **DECIDENT** d'engager dès 2012 les travaux d'urgence permettant de mettre en sécurité le barrage du Méaulx pour les populations environnantes suivant les propositions de SOGREAH, avec intégration des recommandations du CEMAGREF et l'ensemble devant être validé par la DREAL,
- ◆ **EXPRIMENT LA VOLONTE** de remise en eau du barrage à compter de 2015 dès lors qu'un consensus financier permettra d'atteindre cet objectif sans faire supporter aux seules trois communes concernées une telle charge d'investissement,
- ◆ **DEMANDENT** un réexamen du projet d'arrêté préfectoral au niveau des délais globaux contraints qui ne peuvent pas être tenus prioritairement pour des raisons techniques et pour des raisons budgétaires, le syndicat devant mobiliser trop rapidement des fonds disponibles dans une conjoncture économique difficile,
- ◆ **PRENNENT L'ENGAGEMENT** que les travaux d'urgence seront terminés pour septembre 2012,
- ◆ **S'ENGAGENT** à inscrire les crédits respectifs au budget primitif 2012,
- ◆ **INVITENT** le Président à solliciter tous les partenaires publics et bancaires pour alléger les participations d'investissement des 3 collectivités sachant que les inscriptions budgétaires 2012 dépendront notamment des délais imposés par l'arrêté préfectoral tant sur le plan du lac du Méaulx que celui à venir du lac du Rioutard,
- ◆ **REAFFIRMENT LA VOLONTE** de ne pas démanteler le barrage du Méaulx.

Monsieur le Président remercie les membres du Syndicat pour cette décision majeure qui engage aussi les générations suivantes et tient publiquement à saluer la disponibilité de Monsieur DELARUELLE, de SOGREAH, qui a épaulé le Syndicat particulièrement pendant les épisodes pluvieux de novembre 2011 et sa réactivité à adapter sa mission et à produire en conséquence les éléments de ce jour, bases de la réflexion et de la prise de décision de ce jour. Il associe bien entendu toute l'équipe de SOGREAH et de ses prestataires qui gravitent autour de ce projet.

Il tient aussi à remercier l'administration syndicale et en particulier Monsieur Eric MARTEL qui n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner SOGREAH et les membres du Syndicat dans ce dossier complexe.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : MISE EN SECURITE DU BARRAGE DU RIOU DE MEAULX – TRAVAUX D'URGENCE

Monsieur le Président fait savoir au comité syndical, que suite aux intempéries des 4 et 5 novembre 2011 dont l'intensité a été reconnue catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 18 novembre 2011, il a été destinataire d'un rapport des services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en date du 30.11.2011 qui en substance, considérant les insuffisances du barrage, invite le syndicat à préparer en urgence :

- les modalités de la modification de l'évacuateur de crues actuellement en place sous un délai technique maximal de 3 mois

- les conditions pour rendre étanche et mécaniquement résistante la conduite de vidange dans un délai technique maximal de 2 mois (l'enlèvement de la vanne a été effectuée le 24.11.2011 comme convenu).

Aussitôt la société SOGREAH a été mandatée pour étudier les demandes de Monsieur le Préfet et a proposé dans son rapport de décembre 2011 des travaux d'urgence pour la mise en sécurité du barrage du Riou de Méaulx pour un montant prévisionnel de 304 640 € HT.

Ce rapport a été communiqué à la DREAL pour validation et a rendu un avis favorable par courrier du 21.12.2011.

L'ensemble des travaux d'urgence sont évalués à 304 640 € HT soit 364 349,44 € TTC.

Le Plan de financement de l'opération pourrait s'établir comme suit :

Prise en charge	Financement
Etat (DETR – 40%)	121 856,00 €
Autofinancement (60%)	182 784,00 €
TOTAL HT	304 640,00 €
TVA 19,60%	59 709,44 €
TOTAL TTC	364 349,44 €

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **APPROUVE** l'inscription de l'opération pour un montant total HT de 304 640 € pour l'opération des travaux d'urgence de mise en sécurité du barrage du Riou de Méaulx en vue de l'obtention de la DETR au titre de l'année 2012,
- ◆ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel visé ci-dessus et S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,
- ◆ **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux de 40 % soit 121 856 €
- ◆ **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'opération feront l'objet d'inscription au budget primitif 2012

6. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET PROGRAMME 122

Monsieur le Président fait savoir que les intempéries des 6 et 7 novembre 2011, ayant fait l'objet d'un arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 18/11/2011, ont causé des dégâts qui concernent des biens non assurables pour lesquels la solidarité nationale est susceptible d'intervenir.

Ainsi, il informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un rapport des services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en date du 30.11.2011 qui en substance, considérant les insuffisances du barrage, invite le syndicat à préparer en urgence :

- les modalités de la modification de l'évacuateur de crues actuellement en place sous un délai technique maximal de 3 mois
- les conditions pour rendre étanche et mécaniquement résistante la conduite de vidange dans un délai technique maximal de 2 mois (l'enlèvement de la vanne a été effectuée le 24.11.2011 comme convenu).

Aussitôt la société SOGREAH a été mandatée pour étudier les demandes de Monsieur le Préfet et a proposé dans son rapport de décembre 2011 des travaux d'urgence pour la mise en sécurité du barrage du Riou de Méaulx pour un montant prévisionnel de 304 640 € HT.

Ce rapport a été communiqué à la DREAL pour validation et a rendu un avis favorable par courrier du 21.12.2011.

L'ensemble des travaux d'urgence sont évalués à 304 640 € HT soit 364 349,44 € TTC.

Monsieur le Président propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du Fonds de solidarité et programme 122 et de l'habiliter à constituer le dossier d'usage.

La demande de subvention porterait sur les travaux d'urgence pour la mise en sécurité du barrage du Riou de Méaulx pour un montant total estimé à 304 640 € HT suivant le plan de financement ci-après :

Prise en charge	Financement
Etat (programme 122 – 40%)	121 856,00 €
Autofinancement (60%)	182 784,00 €
TOTAL HT	304 640,00 €
TVA 19,60%	59 709,44 €
TOTAL TTC	364 349,44 €

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **APPROUVE** l'inscription de l'opération pour un montant total HT de 304 640 € pour l'opération des travaux d'urgence de mise en sécurité du barrage du Riou de Méaulx en vue de l'obtention de la subvention au titre du programme 122,
- ◆ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel visé ci-dessus et S'ENGAGE à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du programme 122 et le taux réellement attribué,
- ◆ **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux de 40 % soit 121 856 €
- ◆ **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'opération feront l'objet d'inscription au budget primitif 2012

11. QUESTIONS DIVERSES

Considérant les enjeux financiers de la décision de réaliser les travaux d'urgence en 2012 pour une remise ultérieure en eau du barrage, et considérant le report des questions rappelées en début de séance, dont le Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Président propose de retenir la date du JEUDI 1^{er} MARS 2012 à 9 H 30 pour la prochaine séance du conseil syndical et invite les Maires des 3 autres collectivités à être présents. Il pourra ainsi être présenté, à l'occasion de cette réunion, les nouveaux délais obtenus auprès de Monsieur le Préfet ainsi que l'ébauche du BP 2012 prenant en compte ce nouvel échéancier notamment.

Monsieur le Président remercie l'ensemble de l'assistance, Elus, prestataires et administration pour cette réunion fort instructive et constructive et lève la séance à 12 heures 45 minutes.

LE PRESIDENT,

Jean-Luc FABRE